

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC**

Délibération n°D20250099

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Secrétariat Général

Secrétaire de séance : François CORNET

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TREIZE NOVEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29, 28, 27 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 06/11/2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Marie-Hélène SCOTTI (2), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (3), Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU, Francois CORNET, Robert RICHARD.

ABSENTS EXCUSÉS :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Eric PROLA	a donné délégation à	Alain BANQUET
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Joël KERDRAON	a donné délégation à	Marc LETURGIE
	Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
	Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Christine FRANCOIS

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL.

(1) Départ au dossier n°9 «DSP abattoir – Avenant n°3 – Modification de la redevance annuelle et instauration d'une redevance d'usage de l'abattoir».

(2) Départ au dossier n°3 «Rapport sur les orientations budgétaires 2026».

(3) Départ au dossier n°23 «Transfert de compétences voirie à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre la Ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise».

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION BERGERACOISE (CAB)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-39 et L.5216-5 ;

VU la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 3 novembre 2025 relative au rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ;

VU les statuts de la CAB ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année au maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale ;

CONSIDÉRANT que la ville de BERGERAC est une commune membre de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) tel que porté en annexe de la présente délibération ;
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise à la CAB pour suite à donner.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE
13/11/2025.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17 NOV. 2025
et de l'affichage en date du 17 NOV. 2025 d'une durée de deux mois conformément aux
indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

François CORNET



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD